

COMMUNE DE CHOLET

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2018

Le 10 juillet 2018 à 17h45, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURDOULEIX, Maire, pour la tenue du Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 4 juillet 2018.

Sont présents :

Monsieur Gilles BOURDOULEIX : Maire
Madame Florence JAUNEAULT : Maire-Délégué
Monsieur Michel CHAMPION : Premier Adjoint
Madame Florence DABIN, Monsieur John DAVIS, Madame Isabelle LEROY, Monsieur Roger MASSE, Madame Laurence TEXEREAU, Monsieur Jean LELONG, Madame Annick JEANNETEAU, Monsieur Jean-Paul BREGEON, Monsieur Michel BONNEAU, Madame Natacha POUPET-BOURDOULEIX, Madame Simone POUPARD : Adjoints
Madame Sylvie ROCHAIS, Monsieur Jean-Michel BOISSINOT, Madame Patricia RIGAUDEAU, Monsieur Jean-François BAZIN, Madame Elisabeth HAQUET, Monsieur Benoît MARTIN, Madame Sandrine RAOUX, Monsieur François DEBREUIL, Madame Maya JARADE, Monsieur Olivier BAGUENARD, Monsieur Jordan JOUTEAU, Madame Gwénaëlle DUCHESNE, Madame Evelyne PINEAU, Monsieur Patrice BRAULT, Madame Catherine BODET, Monsieur Jean-Marc VACHER, Madame Anne GRAVELEAU-HARDY, Monsieur André CERQUEUS, Madame Magalie GREAU, Monsieur Xavier COIFFARD, Monsieur Ammar HADJI, Madame Dominique SOURIAU : Conseillers Municipaux

Est absent :

Monsieur Youssef LAARABI.

Ont donné procuration :

Monsieur Frédéric PAVAGEAU à Monsieur Jean-Paul BREGEON, Madame Nathalie GODET à Madame Patricia RIGAUDEAU, Monsieur Jean-Jacques BOURGUIGNON à Madame Laurence TEXEREAU, Monsieur Gilles ALLINDRE à Madame Florence DABIN, Madame Amélie BROQUAIRE à Madame Simone POUPARD, Monsieur Jean-Claude BESNARD à Madame Isabelle LEROY, Madame Catherine CANALS à Madame Anne GRAVELEAU-HARDY, Monsieur Bernard RABILLER à Monsieur Jean-Marc VACHER.

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Monsieur Olivier BAGUENARD comme secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2018

En application de l'article 44 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le procès verbal de la séance du 11 juin 2018 est soumis à la signature des Conseillers Municipaux.

DECISIONS N° 2018/209 A N° 2018/238 PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend acte des décisions, numéros 2018/209 à 2018/238 du mois de juin, prises par Monsieur le Maire, en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

1 - COORDINATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

1.1 - FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN (2018-2022) - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS ET LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CHOLETAIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes à conclure avec l'Agglomération du Choletais (AdC) et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Choletais, pour la passation des marchés relatifs à la fourniture de produits d'entretien.

La Ville est désignée comme coordonnateur du groupement, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants, de signer, de notifier et d'exécuter partiellement les marchés selon les conditions précisées à la convention constitutive du groupement. Ces marchés seront, conclus pour une durée de deux ans, reconductible deux fois par période d'un an selon l'engagement financier suivant :

Structures	Engagement financier maximum HT	
	Première période (2 ans)	Périodes suivantes
Ville	500 000,00 €	250 000,00 €
AdC	120 000,00 €	60 000,00 €
CIAS	120 000,00 €	60 000,00 €

1.2 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES (2019-2022) - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CHOLETAIS ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHOLET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes à conclure avec l'Agglomération du Choletais (AdC), le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Choletais et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Cholet, pour la passation des marchés relatifs à la fourniture et la livraison de fournitures administratives.

La Ville de Cholet est désignée comme coordonnateur du groupement, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des co-contractants, de signer, de notifier et d'exécuter partiellement les marchés, dans les conditions définies à la convention constitutive du groupement. Ces marchés seront conclus pour une durée de deux ans, reconductible deux fois par période d'un an selon l'engagement financier suivant :

Structures	Engagement financier maximum HT	
	Première période (2 ans)	Par période suivante
Ville	180 000,00 €	90 000,00 €
AdC	220 000,00 €	110 000,00 €
CIAS	60 000,00 €	30 000,00 €
CCAS	40 000,00 €	20 000,00 €

1.3 - CONVENTION DE MUTUALISATION ENTRE L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS ET LA VILLE DE CHOLET - AVENANT N°1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'approuver l'avenant n°1 à la convention de mutualisation 2018-2022 entre la Ville et l'Agglomération du Choletais.

Article 2 - d'approuver l'avenant n°1 au devis de mutualisation 2018.

Article 3 - d'appliquer lesdites modifications à compter du 1^{er} janvier 2018 pour le Cabinet et la Direction Générale et à compter du 1^{er} février 2018 pour la Direction des Relations Extérieures.

Cf. annexe 1.3

2 - FINANCES, COMMERCE, ÉCONOMIE ET RELATIONS INTERNATIONALES

2.1 - AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal au 31 décembre 2017 pour 1 616 032,35 € en report de fonctionnement et pour 3 881 968,87 € à la section d'investissement, article 1068 " excédent de fonctionnement capitalisé ".

Article 2 - d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe des opérations d'aménagement au 31 décembre 2017 pour 48 630,60 € en report de fonctionnement.

Article 3 - d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe du stationnement au 31 décembre 2017 pour 98 914,23 € en report de fonctionnement.

2.2 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 - d'approuver, à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (35 Pour - 9 Abstentions), les mouvements inscrits au budget supplémentaire 2018, détaillés ci-après par budget :

	Fonctionnement		Investissement		Total des sections	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	2 892 529,35 €	2 892 529,35 €	6 093 140,22 €	6 093 140,22 €	8 985 669,57 €	8 985 669,57 €
Budget annexe des opérations d'aménagement	127 491,00 €	176 121,60 €	128 359,00 €	179 633,82 €	255 850,00 €	355 755,42 €
Budget annexe du stationnement	98 914,23 €	98 914,23 €	185 752,00 €	185 752,00 €	284 666,23 €	284 666,23 €

Article 2 - d'opter, à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (42 Pour - 2 Abstentions), pour la neutralisation budgétaire totale des amortissements des subventions d'équipement versées sur le budget principal pour l'exercice 2018.

Article 3 - d'approuver, à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (44 Pour), les restes à réaliser.

Article 4 - d'approuver, à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (42 Pour - 2 Abstentions), l'état de la dette du budget principal.

2.3 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME - MODIFICATIONS DES ENVELOPPES VOTEES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (35 Pour, 9 Abstentions),

DECIDE

Article unique – d'approuver les modifications de crédits des enveloppes des autorisations de programme globales, telles qu'elles ressortent de la vue d'ensemble, le détail d'affectation de ces enveloppes étant donné à titre indicatif.

Cf. annexe 2.3

2.4 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'autoriser l'octroi des subventions aux organismes désignés en annexe.

Article 2 - d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de gestion des équipements municipaux et de partenariat, à conclure avec la Jeune France.

Cf. annexe 2.4

2.5 - RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES CONCERNANT LES COMPTES DE LA VILLE DE CHOLET POUR LES EXERCICES 2012 A 2017

Le Conseil Municipal,

DECIDE

Article unique - de prendre acte du débat à l'occasion de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur les comptes de la Ville de Cholet pour les exercices 2012 à 2017.

2.6 - CONVENTION DE COOPERATION DECENTRALISEE 2017 AVEC LA COMMUNE D'ARAYA - AVENANT N°1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'approuver le versement d'une aide financière supplémentaire à hauteur de 9 000 € à la commune d'Araya pour la mise en œuvre, jusqu'à la fin de l'année 2018, de la quatrième phase du Programme de Développement Local Urbain d'Araya, prévoyant de couvrir le terrain de sport de la salle multi-activités de ladite commune.

Article 2 - d'approuver, en conséquence, l'avenant n° 1 à la convention de coopération décentralisée à conclure avec la commune d'Araya.

4 - SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ, INTÉGRATION, ENSEIGNEMENT

4.1 - GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC - CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT - MISE A JOUR DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver les termes de la nouvelle convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) - Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) de Maine-et-Loire, dont la mise à jour vise à intégrer de nouveaux membres et à se conformer à la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle.

4.2 - TRANSPORTS URBAINS - MISE A JOUR DES AIDES MUNICIPALES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (35 Pour, 9 Abstentions),

DECIDE

Article unique – d'approuver le montant et les conditions d'octroi des aides relatives aux transports urbains, applicables à compter du 1^{er} août 2018, pour les personnes retraitées, les personnes handicapées et les personnes défavorisées en insertion socio-professionnelle, comme indiqué dans l'annexe jointe.

Cf. annexe 4.2

4.3 - ECOLES PRIVEES DU PREMIER DEGRE - SOUTIEN FINANCIER LIE A L'EQUIPEMENT INFORMATIQUE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'attribuer en 2018 des subventions pour l'équipement informatique des écoles privées du premier degré, dans les conditions suivantes :

Organismes	Montant total de la subvention	Dont montant maximum pour l'achat de logiciels
Association de Gestion Jeanne d'Arc	1 951,33 €	195,13 €
Organisme de Gestion des Ecoles et du Collège Notre Dame du Bretonnais	2 055,40 €	205,54 €
Organisme de Gestion de l'Ecole Privée Mixte Notre Dame du Chêne Rond	1 326,91 €	132,69 €
Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique des Ecoles Saint Jean – Sainte Famille	2 367,61 €	236,76 €
Organisme de Gestion du Collège Saint Joseph de Cholet	1 535,05 €	153,50 €

Organisme de Gestion des Etablissements Catholiques Saint Louis Grignon de Montfort	1 951,33 €	195,13 €
OGEC Sainte Marie des Turbaudières	1 743,19 €	174,31 €
Organisme de Gestion des Ecoles Libres Saint Pierre et Gellusseau	1 639,12 €	163,91 €

Article 2 - d'approuver les conventions ayant pour objet de fixer les engagements financiers et logistiques liés au fonctionnement des classes élémentaires et maternelles, ainsi qu'aux investissements informatiques, pour l'année scolaire 2018/2019, avec les organismes mentionnés à l'article 1 de la présente délibération.

4.4 - SERVICES PERISCOLAIRES MUNICIPAUX (PAUSE MERIDIENNE - ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN ET DU SOIR) - MODIFICATION DU REGLEMENT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (35 Pour, 9 Abstentions),

DECIDE

Article unique - de modifier le règlement des services périscolaires municipaux (pause méridienne, accueil périscolaire du matin et du soir) afin de prendre en compte les changements organisationnels de la semaine scolaire et la modification de l'unité de tarification de l'accueil périscolaire, étant précisé qu'il sera applicable à compter du 3 septembre 2018.

5 - AMÉNAGEMENT ET PATRIMOINE

5.1 - CESSION DE L'IMMEUBLE SITUE 4 RUE TRAVOT A L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (42 Pour, 2 Abstentions),

DECIDE

Article 1 - de donner son accord pour la signature d'un acte authentique constatant la vente, concernant une partie de l'immeuble, situé 4 rue Travot, cadastré section AC n° 138, d'une superficie de 453 m² environ, pour un prix de 200 000 € net vendeur, étant précisé que les frais d'acte seront supportés par l'Agglomération du Choletais.

Article 2 - de prendre en charge les frais de géomètre relatifs à la division en volume de cet immeuble, étant précisé que les frais d'acte seront supportés par l'Agglomération du Choletais.

Cf. annexe 5.1

5.2 - ACQUISITION D'UN ESPACE VERT A SEVRE LOIRE HABITAT - PUY-SAINT-BONNET - ZAC DU CHENE ROND

Ne participe pas au vote, en sa qualité de Présidente de Sèvre Loire Habitat, Madame Isabelle LEROY.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (43 Pour),

DECIDE

Article 1 - de donner son accord pour l'acquisition, à l'euro symbolique, d'une parcelle d'espaces verts situés dans la ZAC du Chêne Rond au Puy-Saint-Bonnet, d'une superficie totale de 161 m², cadastrée section 950 AV n° 468, étant précisé que les frais de notaire afférents seront pris en charge par la Ville.

Article 2 - de solliciter pour cette acquisition l'exonération des droits de mutation prévue à l'article 1042 du code général des impôts.

Article 3 - de classer ladite emprise dans le domaine public communal.

Cf. annexe 5.2

5.3 - AVENANT AUX CONVENTIONS RELATIVES AUX DEUX CONCESSIONS A LONG TERME DE DEUX PLACES DE STATIONNEMENT AU PARKING DES ARCADES ROUGE AU PROFIT DE LA SCI CHOLET ARCADES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver la passation d'un avenant n°1 aux deux conventions relatives aux concessions à long terme de deux places de stationnement au parking des Arcades Rougé au profit de la SCI CHOLET ARCADES, ayant pour objet de reporter au 1^{er} septembre 2018 la prise d'effet desdites concessions.

5.4 - RÉSIDENTIALISATION DU QUARTIER FAVREAU A CHOLET - MAÎTRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC L'AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'approuver le programme de travaux relatif à la résidentialisation du quartier Favreau à Cholet, pour une enveloppe financière estimée à 3 793 000 € HT, dont 2 906 000 € HT à la charge de la Ville de Cholet, hors participation au titre des prestations intellectuelles qui seront supportées à hauteur de 77 %.

Article 2 - d'approuver la convention de maîtrise d'ouvrage unique, à conclure avec l'Agglomération du Choletais pour la réalisation de ces travaux, désignant la Ville de Cholet comme maître d'ouvrage unique, fixant les objectifs et les modalités de fonctionnement.

5.5 - REPÉRAGE DES PRODUITS ET MATÉRIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES BÂTIMENTS (2019-2022) - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC L'AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS ET LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CHOLETAIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, à conclure avec l'Agglomération du Choletais et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais pour la passation d'accords-cadres à bon de commandes relatifs au repérage des produits et matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments.

La Ville de Cholet est désignée comme coordonnateur du groupement, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants, de signer, de notifier et d'exécuter partiellement les accords-cadres conformément aux dispositions de la convention constitutive du groupement de commandes.

La procédure donnera lieu à la conclusion d'accords-cadre à bon de commandes conclu pour une durée d'un an reconductible expressément trois fois, sans engagement financiers minimum ni maximum.

Cependant, au vu des besoins préalablement déterminés, les montants de participations estimatifs par membre du groupement sont les suivants :

	Estimatif maximum annuel HT	Estimatif maximum annuel TTC
Ville de Cholet	46 000,00 €	55 200,00 €
AdC	23 000,00 €	27 600,00 €
CIAS	833,33 €	1 000,00 €
Total	69 833,33 €	83 800,00 €

5.6 - DENOMINATION DE VOIES - ZAC DU VAL DE MOINE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique - d'attribuer les noms suivants aux rues et impasses constituant les tranches 2 et 3 de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Val de Moine selon les plans joints en annexe :

- 1- rue Clément QUENTIN,
- 2- rue Marcel DOUTRELIGNE,
- 3- impasse des Rainettes,
- 4- rue des Campagnols,
- 5- rue des Renards,
- 6- rue des Hérissons,
- 7- impasse des Lézards.

Cf. annexe 5.6

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le président
Gilles BOURDOULEIX

Le secrétaire
Monsieur Olivier BAGUENARD

Les Elus Municipaux,
présents à la fin de la séance du 10 juillet 2018,

Florence JAUNEAULT	Jean-Paul BREGEON	Benoît MARTIN	Jean-Marc VACHER
Michel CHAMPION	Michel BONNEAU	Sandrine RAOUX	Anne GRAVELEAU- HARDY
Florence DABIN	Natacha POUPET- BOURDOULEIX	François DEBREUIL	André CERQUEUS
John DAVIS	Simone POUPARD	Maya JARADE	Magalie GREAU
Isabelle LEROY	Sylvie ROCHAIS	Jordan JOUTEAU	Xavier COIFFARD
Roger MASSE	Jean-Michel BOISSINOT	Gwénaëlle DUCHESNE	Ammar HADJI
Laurence TEXEREAU	Patricia RIGAUDEAU	Evelyne PINEAU	Dominique SOURIAU
Jean LELONG	Jean-François BAZIN	Patrice BRAULT	
Annick JEANNETEAU	Elisabeth HAQUET	Catherine BODET	

Coût des mutualisations Ville-AdC – devis 2018 – avenant 1

Directions/Services	Coût unitaire	Nombre d'unités d'œuvre	Coût total
Cabinet			106 449,55 €
Directeur de Cabinet	76,19 €	804	61 218,67 €
Secrétariat des élus	31,28 €	1446	45 230,88 €
Direction des Relations Extérieures			54 012,25 €
Directeur	43,64 €	804	35 086,56 €
Préposés	25,12 €	au réel	Facturation au réel
Protocole	24,52 €	au réel	Facturation au réel
Europe et international	37,58 €	161	6 050,38 €
Gestion de projets jeunesse, citoyenneté, intégration	40,11 €	321	12 875,31 €
Direction Générale			67 275,00 €
Directeur Général	83,73 €	804	67 275,00 €
DESJESFP			11 378,85 €
Enseignement supérieur (directeur + secrétaire)	60,85 €	161	9 796,85 €
Mobiliers Sportifs	au réel	au réel	Facturation au réel
Événementiel sport de haut niveau	31,64 €	50	1 582,00 €
DPS			73 491,21 €
Directeur et secrétariat	38,89 €	161	6 261,29 €
Accueil/gardiens/appariteurs	26,02 €	2546	66 246,92 €
Sécurité des Personnes et des Biens	49,15 €	20	983,00 €
TOTAL DEVIS VILLE-AdC			312 606,86 €

Coût des mutualisations AdC-Ville - devis 2018 – avenant 1

Directions/Services	Coût unitaire	Nombre d'unités d'œuvre	Coût total
Enseignement Supérieur et Formation Professionnelle	38,82 €	84	3 260,88 €
Gestion des ouvrages hydrauliques	39,51 €	80	3 160,80 €
Direction Générale			124 203,89 €
Les 2 DGA et le DGST	58,77 €	2113,5	124 203,89 €
Direction Culture			35 579,08 €
Direction	33,67 €	964	32 457,88 €
Fête de la musique	52,02 €	60	3 121,20 €
TOTAL DEVIS AdC-VILLE			166 204,65 €

Le Président
Par délégation le 1^{er} Vice-Président
John DAVIS

Gilles BOURDOULEIX
Maire de Cholet
Président de l'Agglomération du Choletais

Autorisations de Programme et Crédits de Paiement
Présentation des AP individualisées
Emplois

N° AP global	N° APi	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Modification d'enveloppe	Montant global	Exercices antérieurs	Crédits de Paiement				
							2018	2019	2020	2021	2022
5001		BATIMENTS COMMUNAUX	24 137 972	-306 392	23 831 580	18 171 717	2 689 330	1 650 533	1 320 000	0	0
	047	LES HALLES	271 735	0	271 735	51 877	58 370	161 488	0	0	0
	077	ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX	866 410	0	866 410	183 940	333 425	249 045	100 000	0	0
	078	ATELIER DES CARNAVALIERS	1 018 090	0	1 018 090	1 014 258	3 832	0	0	0	0
	573	REPARATION D'EQUIPEMENTS COMMUNAUX	17 996 196	-159 193	17 837 003	13 217 003	2 160 000	1 240 000	1 220 000	0	0
	574	EGLISE NOTRE DAME	3 985 541	-147 199	3 838 342	3 704 639	133 703	0	0	0	0
		MATERIELS ET MOBILIERS DES SCES	7 915 931	346 796	8 262 727	6 516 920	1 060 427	342 690	342 690	0	0
	035	RENOUVELLEMENT DU PARC	787 580	0	787 580	767 718	19 862	0	0	0	0
	526	ACQUISITION DE MATERIEL COMMUNICATION	580 787	3 794	584 581	566 155	8 426	5 000	5 000	0	0
	529	ACQUISITION DE MATERIEL ESPACES VERTS	1 410 644	0	1 410 644	1 082 014	253 250	37 690	37 690	0	0
5003	569	ACQUISITION DE VEHICULES DE MATERIELS	5 136 920	343 002	5 479 922	4 101 033	778 889	300 000	300 000	0	0
		EDIFICES CULTUELS	32 387	0	32 387	32 387	0	0	0	0	0
5004	058	EGLISE NOTRE DAME	32 387	0	32 387	32 387	0	0	0	0	0
		SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOM.	5 171 900	-497	5 171 403	4 090 054	385 912	340 000	355 437	0	0
5005	037	SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE	1 215 714	0	1 215 714	976 369	90 912	70 000	78 433	0	0
	043	SYSTEME D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES	927 710	0	927 710	750 706	70 000	50 000	57 004	0	0
	572	ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE ET	3 028 476	-497	3 027 979	2 362 979	225 000	220 000	220 000	0	0
		REHAB.EXTENS.AMEN.ETS SCOLAIRES 1ER	347 000	0	347 000	289 080	57 920	0	0	0	0
5008	075	CREATION RESTAURANT ELEMENT.M.CURIE	347 000	0	347 000	289 080	57 920	0	0	0	0
		ACQUISITION OEVRES ET MATERIEL	989 914	-219	989 695	967 195	7 500	7 500	7 500	0	0
5010	568	ACQUISITION ET RESTAURATION DE MATERIEL	989 914	-219	989 695	967 195	7 500	7 500	7 500	0	0
		GREAT-REFECT-AMEN.EQUIPEMENTS	6 835 318	-200 199	6 635 119	6 160 225	364 894	55 000	55 000	0	0
	064	SALLE GREGOIRE	5 010 992	-200 000	4 810 992	4 546 098	264 894	0	0	0	0
	532	ACQUISITION DE MATERIEL SPORTIF	1 824 326	-199	1 824 127	1 614 127	100 000	55 000	55 000	0	0
5011		AMENAGEMENT EQUIPEMENTS DE LOISIRS	621 063	0	621 063	621 063	0	0	0	0	0
	502	COMITE ANIMATION ENFANCE	621 063	0	621 063	621 063	0	0	0	0	0
5014		VOIRIES-TROTTOIRS-RESEAUX ET PARKINGS	21 138 085	-22 327	21 115 758	18 012 095	801 753	1 215 650	1 086 260	0	0
	002	AMENAGEMENT DES VOIRIES PRIMAIRES	1 894 172	0	1 894 172	1 784 172	110 000	0	0	0	0
	062	GIRATOIRE DU PUY SAINT BONNET	463 158	0	463 158	449 501	13 657	0	0	0	0
	063	LIVRE BLANC REFECTON DE VOIRIES	5 929 274	0	5 929 274	5 814 477	114 797	0	0	0	0
	076	SYSTEME VARIATION TENSION ECLAIRAGE	994 237	8 943	1 003 180	379 390	253 180	250 000	120 610	0	0
	087	VIDEO PROTECTION	132 700	0	132 700	132 468	232	0	0	0	0

Autorisations de Programme et Crédits de Paiement
Présentation des AP individualisées
Emplois

N° AP global	N° APi	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Modification d'enveloppe	Montant global	Exercices antérieurs	Crédits de Paiement				
							2018	2019	2020	2021	2022
5015	550	BORNES D'INCENDIE	543 138	-1 920	541 218	440 268	33 650	33 650	33 650	0	0
	570	REPARATION ET AMENAGEMENT DE VOIRIES	11 052 033	-14 350	11 037 683	8 993 446	900 000	900 000	900 000	0	0
	575	EXTENSION DES RESEAUX ELECTRIQUES	129 373	-15 000	114 373	18 373	32 000	32 000	32 000	0	0
		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAL	48 261 964	-235 388	48 026 596	45 519 144	1 995 452	410 000	102 000	0	0
	030	REQUALIFICAT. URBAINE QUARTIER JEAN	7 532 032	0	7 532 032	7 532 032	0	0	0	0	0
	044	ARCADES ROUGE	17 266 069	0	17 266 069	17 262 327	3 742	0	0	0	0
	050	REQUALIFICAT.URBAINE QUARTIER JEAN	9 573 439	-120 898	9 452 541	9 333 071	119 470	0	0	0	0
	079	MAISON ENFANCE QUARTIER FAVREAU	1 650 000	-96 500	1 553 500	241 260	1 312 240	0	0	0	0
	085	AIRE MISE EN VALEUR ARCHITECTURE	791	0	791	791	0	0	0	0	0
	088	AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE	446 000	150 000	596 000	0	288 000	308 000	0	0	0
	519	ETUDES D'URBANISME	421 480	-63	421 417	411 417	10 000	0	0	0	0
	522	ACQUISITIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES	10 314 472	-165 483	10 148 989	9 868 989	200 000	40 000	40 000	0	0
	553	COMMISSION CONSULTATIVE DU PUY SAINT	1 057 681	-2 424	1 055 257	869 257	62 000	62 000	62 000	0	0
		ESPACES VERTS	11 122 358	-7 805	11 114 553	9 603 684	747 474	513 395	250 000	0	0
	073	SERRES MUNICIPALES	3 420 927	-9 170	3 411 757	3 402 357	9 400	0	0	0	0
086	EXTENSION CIMETIERE CROIX DE BAULT	501 600	3 400	505 000	41 605	200 000	263 395	0	0	0	
571	REPARATION ET AMENAGEMENT DES	7 199 831	-2 035	7 197 796	6 159 722	538 074	250 000	250 000	0	0	
	TOTAL	126 573 892	-426 011	126 147 881	109 983 564	8 110 662	4 534 768	3 518 887	0	0	
	TOTAL Général	126 573 892	-426 011	126 147 881	109 983 564	8 110 662	4 534 768	3 518 887	0	0	

Autorisations de Programme et Crédits de Paiement
Présentation des AP individualisées
Ressources

N° AP global	N° APi	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Modification d'enveloppe	Montant global	Evolution des ressources					Autres financeurs
						Union Européenne	Etat	Région	Département	Groupements communes	
5001		BATIMENTS COMMUNAUX	1 229 161	0	1 229 161	0	889 053	155 547	92 561	0	92 000
	047	LES HALLES	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	077	ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX	315 000	0	315 000	0	315 000	0	0	0	0
	078	ATELIER DES CARNAVALIERS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	573	REPARATION D'EQUIPEMENTS COMMUNAUX	361 161	0	361 161	0	213 600	0	92 561	0	55 000
	574	EGLISE NOTRE DAME	553 000	0	553 000	0	360 453	155 547	0	0	37 000
5002		MATERIELS ET MOBILIERS DES SCES	35 033	534	35 567	0	0	18 262	0	2 287	15 018
	035	RENOUVELLEMENT DU PARC	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	526	ACQUISITION DE MATERIEL COMMUNICATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	529	ACQUISITION DE MATERIEL ESPACES VERTS	20 549	0	20 549	0	0	18 262	0	2 287	0
	569	ACQUISITION DE VEHICULES DE MATERIELS	14 484	534	15 018	0	0	0	0	0	15 018
5003		EDIFICES CULTUELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	058	EGLISE NOTRE DAME	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5004		SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOM.	101 865	5 500	107 365	0	9 500	0	0	0	97 865
	037	SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE	89 742	0	89 742	0	0	0	0	0	89 742
	043	SYSTEME D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES	3 123	0	3 123	0	0	0	0	0	3 123
	572	ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE ET	9 000	5 500	14 500	0	9 500	0	0	0	5 000
5005		REHAB.EXTENS.AMEN.ETS SCOLAIRES 1ER	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	075	CREATION RESTAURANT ELEMENT.M.CURIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5007		CREAT-EXTENS-REPAR.EQUIPEMENTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5008		ACQUISITION OEUVRES ET MATERIEL	41 315	0	41 315	0	4 740	33 728	2 847	0	0
	568	ACQUISITION ET RESTAURATION DE MATERIEL	41 315	0	41 315	0	4 740	33 728	2 847	0	0
5010		CREAT-REFECT-AMEN.EQUIPEMENTS	1 062 000	0	1 062 000	0	410 000	652 000	0	0	0
	064	SALLE GREGOIRE	1 062 000	0	1 062 000	0	410 000	652 000	0	0	0
	532	ACQUISITION DE MATERIEL SPORTIF	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5011		AMENAGEMENT EQUIPEMENTS DE LOISIRS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	502	COMITE ANIMATION ENFANCE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5012		REFECTION-EXTENSION EQUIPEMENTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5013		ECLAIRAGE PUBLIC/SIGNALISATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5014		VOIRIES-TROTTOIRS-RESEAUX ET PARKINGS	629 668	0	629 668	0	100 321	0	178 363	0	329 557
	002	AMENAGEMENT DES VOIRIES PRIMAIRES	124 602	0	124 602	0	0	0	0	0	124 602
	062	GIRATOIRE DU PUY SAINT BONNET	145 719	0	145 719	0	80 900	64 819	0	0	0

Autorisations de Programme et Crédits de Paiement
Présentation des AP individualisées
Ressources

N° AP global	N° APi	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Modification d'enveloppe	Montant global	Evolution des ressources					Autres financeurs
						Union Européenne	Etat	Région	Département	Groupements communes	
	063	LIVRE BLANC REFECTION DE VOIRIES	320 369	0	320 369	21 427	0	0	99 969	0	198 973
	076	SYSTEME VARIATION TENSION ECLAIRAGE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	087	VIDEO PROTECTION	19 421	0	19 421	0	19 421	0	0	0	0
	550	BORNES D'INCENDIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	570	REPARATION ET AMENAGEMENT DE VOIRIES	19 557	0	19 557	0	0	0	13 575	0	5 982
	575	EXTENSION DES RESEAUX ELECTRIQUES	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5015		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAL	8 977 357	0	8 977 357	1 068 232	3 364 830	3 351 721	1 025 000	0	167 574
	030	REQUALIFICAT. URBAINE QUARTIER JEAN	3 733 414	0	3 733 414	223 008	2 226 548	758 858	525 000	0	0
	044	ARCADES ROUGE	275 112	0	275 112	0	187 270	0	0	0	87 842
	050	REQUALIFICAT.URBAINE QUARTIER JEAN	4 837 820	0	4 837 820	837 114	884 843	2 592 863	500 000	0	23 000
	079	MAISON ENFANCE QUARTIER FAVREAU	33 972	0	33 972	0	0	0	0	0	33 972
	085	AIRE MISE EN VALEUR ARCHITECTURE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	088	AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	519	ETUDES D'URBANISME	97 039	0	97 039	8 110	66 169	0	0	0	22 760
	522	ACQUISITIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	553	COMMISSION CONSULTATIVE DU PUY SAINT	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5016		ESPACES VERTS	262 676	0	262 676	62 709	26 340	0	0	0	173 627
	073	SERRES MUNICIPALES	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	086	EXTENSION CIMETIERE CROIX DE BAULT	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	571	REPARATION ET AMENAGEMENT DES	262 676	0	262 676	62 709	26 340	0	0	0	173 627
5018		EQUIPEMENTS D'ACCUEIL PETITE ENFANCE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		TOTAL	12 339 075	6 034	12 345 109	1 152 368	4 804 784	4 211 258	1 298 771	2 287	875 641
		TOTAL Général	12 339 075	6 034	12 345 109	1 152 368	4 804 784	4 211 258	1 298 771	2 287	875 641

Autorisations de Programme et Crédits de Paiement
Présentation des AP individualisées
Emplois

N° AP global	N° APi	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Modification d'enveloppe	Montant global	Crédits de Paiement					
						Exercices antérieurs	2018	2019	2020	2021	2022
5030		Aménagement et services urbains, environnement	22 127 652	0	22 127 652	22 127 652	0	0	0	0	0
	090	Opérations d'Aménagement ZAC de la Sardinerie	13 953 243	0	13 953 243	13 953 243	0	0	0	0	0
	091	ZAC Val de Moine	8 002 456	0	8 002 456	8 002 456	0	0	0	0	0
	092	Zone d'Activités Aéronautiques Roland Garros	171 953	0	171 953	171 953	0	0	0	0	0
5031		Opération de Lotissement	768 287	0	768 287	366 499	20 000	20 000	0	0	0
	093	Lotissement Grégoire	768 287	0	768 287	366 499	20 000	20 000	0	0	0
TOTAL			22 895 939	0	22 895 939	22 509 440	366 499	20 000	0	0	0
TOTAL Général			22 895 939	0	22 895 939	22 509 440	366 499	20 000	0	0	0

Autorisations de Programme et Crédits de Paiement
Présentation des AP individualisées
Emplois

N° AP global	N° APi	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Modification d'enveloppe	Montant global	Exercices antérieurs	Crédits de Paiement						
							2018	2019	2020	2021	2022		
5040		Stationnement											
		GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT	2 589 738	83 344	2 673 082	1 881 716	476 152	265 214	50 000	0	0		
	080	FISAC - JALONNEMENT DYNAMIQUE DES	12 868	0	12 868	12 868	0	0	0	0	0		
	081	FISAC - MODERNISATION DES MOYENS DE	543 904	0	543 904	431 404	50 000	62 500	0	0	0		
	082	EQUIPEMENTS DES PARKINGS EN OUVRAGE	269 326	0	269 326	202 626	36 700	30 000	0	0	0		
	083	ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DE GESTION	248 131	0	248 131	248 131	0	0	0	0	0		
	084	TRAVAUX SUR PARCS EN ENCLOS	842 136	75 000	917 136	672 142	122 280	122 714	0	0	0		
	089	RESEAU STATIONNEMENT	65 700	0	65 700	0	65 700	0	0	0	0		
	580	REPARATIONS SUR PARKINGS EN OUVRAGE	607 673	8 344	616 017	314 545	201 472	50 000	50 000	0	0		
			TOTAL	2 589 738	83 344	2 673 082	1 881 716	476 152	265 214	50 000	0	0	
		TOTAL Général	2 589 738	83 344	2 673 082	1 881 716	476 152	265 214	50 000	0	0		

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME
MODIFICATIONS DES ENVELOPPES VOTEES
EMPLOIS**

Budget Principal

N° AP/ API	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Montant global	Modification d'enveloppe	Annulations de crédits	Crédits supplémentaires	Transferts de crédits entre AP
5001	Bâtiments Communaux	24 137 972 €	23 831 580 €	-306 392 €			
047	Les Halles	271 735 €	271 735 €	0 €			
077	Accessibilité des bâtiments communaux	866 410 €	866 410 €	0 €			
078	Hangar des Carnavaliers	1 018 090 €	1 018 090 €	0 €			
573	Réparation d'équipements communaux	17 996 196 €	17 837 003 €	-159 193 €	-159 193 €		
574	Eglise Notre Dame	3 985 541 €	3 838 342 €	-147 199 €	-147 199 €		
5002	Matériels et mobiliers des services publics	7 915 931 €	8 262 727 €	346 796 €			
035	Renouvellement du parc photocopieurs	787 580 €	787 580 €	0 €			
526	Acquisition de matériel communication	580 787 €	584 581 €	3 794 €	-82 €	3 876 € Achat d'un gerbeur pour l'atelier d'impression	
529	Acquisition de matériel espaces verts	1 410 644 €	1 410 644 €	0 €			
569	Acquisition de véhicules, de matériels et de mobiliers	5 136 920 €	5 479 922 €	343 002 €	-94 998 €	30 000 € Achat de matériel et mobiliers suite au transfert de l'Agglomération du Choletais de la compétence Accueil de Loisir Sans Hébergement 410 000 € Renouvellement du parc camions et remorques	-2 000 € Transfert de crédits vers l'API "Acquisition de matériels informatiques" pour l'achat de matériels dans le cadre du FIPHP
5003	Edifices cultuels	32 387 €	32 387 €				
058	Eglise Notre Dame	32 387 €	32 387 €				
5004	Systèmes d'information et de télécommunication	5 171 900 €	5 171 403 €	-497 €			
037	Schéma Directeur Informatique	1 215 714 €	1 215 714 €	0 €			
043	Système d'informations géographiques	927 710 €	927 710 €	0 €			
572	Acquisition matériel informatique et logiciels écoles	3 028 476 €	3 027 979 €	-497 €	-2 497 €		2 000 € Transfert de crédits de l'API "Acquisition de véhicules, de matériels et de mobiliers pour l'achat de matériels dans le cadre du FIPHP
5005	Réhab, extens,amén ets scolaires 1er degré	347 000 €	347 000 €	0 €			
075	Création restaurant élémentaire M.Curie	347 000 €	347 000 €	0 €			
5008	Acquisition œuvres et matériel culturel	989 914 €	989 695 €	-219 €			
568	Acquisition et restauration de matériel culturel	989 914 €	989 695 €	-219 €	-219 €		
5010	Création,réfection, aménagement d'équipements sportifs	6 835 318 €	6 635 119 €	-200 199 €			
064	Salle Grégoire	5 010 992 €	4 810 992 €	-200 000 €	-200 000 €		
532	Acquisition de matériel sportif	1 824 326 €	1 824 127 €	-199 €	-199 €		
5011	Aménagement équipements de loisirs	621 063 €	621 063 €	0 €			
502	Comité Animation Enfance	621 063 €	621 063 €	0 €			
5014	Voiries-trottoirs-réseaux et parkings	21 138 085 €	21 115 758 €	-22 327 €			
002	Aménagement des voiries primaires dans les ZAC	1 894 172 €	1 894 172 €	0 €			
062	Giratoire du Puy Saint Bonnet	463 158 €	463 158 €	0 €			
063	Livre Blanc réfection de voiries	5 923 511 €	5 929 274 €	0 €			
087	Vidéo protection	132 700 €	132 700 €	0 €			
076	Système de variation tension éclairage public	1 000 000 €	1 003 180 €	8 943 €		3 180 € Remplacement d'un kit parafoudre triphasé	5 763 € Transfert de crédits de l'API "Réparation et aménagement de voirie" pour les travaux complémentaires de la passerelle Bd de la Minée
550	Bornes d'incendie	543 138 €	541 218 €	-1 920 €	-1 920 €		
570	Réparation et aménagement de voiries	11 052 033 €	11 037 683 €	-14 350 €	-8 587 €		-5 763 € Transfert de crédits vers l'API "Système de variation tension éclairage public" pour les travaux complémentaires de la passerelle Bd de la Minée
575	Extension des réseaux électriques	129 373 €	114 373 €	-15 000 €	-15 000 €		
5015	Aménagement du territoire communal	48 261 964 €	48 026 596 €	-235 368 €			
030	Requalification urbaine quartier Jean Monnet Nord Ouest	7 532 032 €	7 532 032 €	0 €			
044	Arcades Rougé	17 266 069 €	17 266 069 €	0 €			
050	Requalification urbaine quartier Jean Monnet Sud-Est	9 573 439 €	9 452 541 €	-120 898 €	-120 898 €		
079	Maison de l'Enfance quartier Favreau	1 500 000 €	1 403 500 €	-96 500 €		3 500 € Mission SPS pour la rénovation urbaine du quartier Favreau 50 000 € Enveloppe complémentaire pour faire face aux éventuels imprévus	-150 000 € Transfert de crédits vers l'API 088 Aménagement du quartier de la gare
085	Aire mise en valeur architecture patrimoine	791 €	791 €	0 €			
088	Aménagement du quartier de la Gare	596 000 €	746 000 €	150 000 €			150 000 € Transfert de crédits de l'API 079 Maison de l'Enfance Favreau
519	Etudes d'urbanisme	419 830 €	419 767 €	-63 €	-63 €		
522	Acquisitions foncières et immobilières	10 316 122 €	10 150 639 €	-165 483 €	-165 483 €		
553	Commission consultative du Puy Saint Bonnet	1 057 681 €	1 055 257 €	-2 424 €	-2 424 €		
5016	Espaces Verts	11 122 358 €	11 114 553 €	-7 805 €			
073	Serres municipales	3 420 927 €	3 411 757 €	-9 170 €	-5 770 €		-3 400 € Transfert de crédits de l'API 073 Serres Municipales vers l'API 086
086	Extension du cimetière	501 600 €	505 000 €	3 400 €			3 400 € Extension du cimetière
571	Réparation et aménagement des espaces verts	7 199 831 €	7 197 796 €	-2 035 €	-2 035 €		
TOTAL		126 573 892 €	126 147 881 €	-426 011 €	-926 567	500 556	0

AUTORISATIONS DE PROGRAMME
MODIFICATION DES ENVELOPPES VOTEES
EMPLOIS

Budget annexe du Stationnement

N° AP/ API	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Montant global	Modification d'enveloppe	Annulations de crédits	Crédits supplémentaires	Transferts de crédits entre AP
5040	Gestion sur Stationnement payant	2 589 738 €	2 673 082 €	83 344 €	-85 128 €		
080	FISAC – Jalonnement dynamique des parkings	12 868 €	12 868 €				
081	FISAC – Modernisation des moyens de paiement	543 904 €	543 904 €	0 €			
082	Equipements des parkings en ouvrage	269 326 €	269 326 €	0 €			
083	Acquisition d'équipements de gestion	248 131 €	248 131 €	0 €			
084	Travaux sur parcs en enclos	842 136 €	917 136 €	75 000 €		100 000 € Provisions pour investissements futurs	-25 000 € Transfert de crédits vers l'API 580 "Réparations sur parkings en ouvrage" pour les travaux de l'ascenseur du parking Travot
089	Réseau stationnement	65 700 €	65 700 €	0 €			
580	Réparations sur parkings en ouvrage	607 673 €	616 017 €	8 344 €	-85 128 €	11 828 € Remplacement de la borne d'entrée du parc en enclos Prisset et de la barrière d'entrée du parc en enclos du Mail suite à détérioration par un tiers identifié () 56 644 € Provisions pour investissements futurs	25 000 € Transfert de crédits de l'API 084 "Travaux sur parcs en enclos" pour les travaux de l'ascenseur du parking Travot
TOTAL		2 589 738 €	2 673 082 €	83 344 €	-85 128 €	168 472 €	0 €

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME
MODIFICATIONS DES ENVELOPPES VOTEES
RESSOURCES**

BUDGET PRINCIPAL

N° AP/ API	Autorisations / Programmes	Vote Antérieur	Montant Global	Modification enveloppe	Justifications des réajustements
5001	Bâtiments communaux	1 229 161 €	1 229 161 €	0 €	
047	Les Halles	0 €	0 €		
077	Accessibilité des bâtiments communaux	315 000 €	315 000 €		
078	Atelier des Carnavaliers	0 €	0 €		
573	Réparation d'équipements communaux	361 161 €	361 161 €		
574	Eglise Notre Dame	553 000 €	553 000 €		
5002	Matériels et mobiliers des services publics communaux	35 033 €	35 567 €	534 €	
529	Acquisition de matériel espaces verts	20 549 €	20 549 €		
569	Acquisition de véhicules de matériels et de mobiliers	14 484 €	15 018 €	534 €	Ajustement de la subvention de la CAF pour l'achat de mobilier pour l'accueil périscolaire du groupe scolaire Marie Curie
5004	Systèmes d'information et de télécom.	101 865 €	107 365 €	5 500 €	
037	Schéma directeur informatique	89 742 €	89 742 €		
043	Système d'informations géographiques	3 123 €	3 123 €		
572	Acquisition de matériel informatique et logiciels	9 000 €	14 500 €	5 500 €	Subvention de l'ANTAI pour l'achat de terminaux de verbalisations électroniques suite à la réforme du stationnement
5008	Acquisition œuvres et matériel culturel	41 315 €	41 315 €		
568	Acquisition et restauration de matériel culturel	41 315 €	41 315 €		
5010	Création, réfection et aménagement d'équipements sportifs	1 062 000 €	1 062 000 €	0 €	
064	Salle Grégoire	1 062 000 €	1 062 000 €		
5014	Voiries - trottoirs - réseaux et parkings	629 668 €	629 668 €	0 €	
002	Aménagement des voiries primaires	124 602 €	124 602 €		
062	Giratoire du Puy Saint Bonnet	145 719 €	145 719 €		
063	Livre Blanc - Réfection de voiries	320 369 €	320 369 €		
087	Vidéo protection	19 421 €	19 421 €		
570	Réparation et aménagement de voiries	19 557 €	19 557 €		
5015	Aménagement du territoire communal	8 977 357 €	8 977 357 €	0 €	
030	Requalification Urbaine quartier Jean Monnet Nord Ouest	3 733 414 €	3 733 414 €		
044	Arcades Rougé	275 112 €	275 112 €		
050	Requalification Urbaine quartier Jean Monnet Sud-Est	4 837 820 €	4 837 820 €		
079	Rénovation urbaine quartier Favreau	33 972 €	33 972 €		
519	Etudes d'urbanisme	97 039 €	97 039 €		
5016	Espaces Verts	262 676 €	262 676 €	0 €	
073	Serres municipales	0 €	0 €		
571	Réparation et aménagement des espaces verts	262 676 €	262 676 €		
TOTAL		12 339 075 €	12 345 109 €	6 034 €	

ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES

Subventions 2018

Budget Supplémentaire

BENEFICIAIRE	MONTANT			COMPLEMENT D'INFORMATION LIE A L'OBJET DE L'AIDE FINANCIERE
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Assoc patriotique, victimes de guerre</i>				
Union Nationale des Combattants de Cholet		65 €		Location de la salle de la Bruyère, sur présentation de justificatifs.
Sous-total		65 €		
TOTAL		65 €		

CULTURE
Subventions 2018
Budget Supplémentaire

BENEFICIAIRE	MONTANT			COMPLEMENT D'INFORMATION LIE A L'OBJET DE L'AIDE FINANCIERE
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Association des Amis des Carillons de Cholet (ADACC)	400 €			
Compagnie Côté Cour	- 368 €			
Les Compagnons du Mouchoir de Cholet	14 €			Ajustement de la compensation de loyer.
OGEC La Providence		500 €		Organisation d'un voyage, à New-York, sur les traces de François Morellet, sur présentation de justificatifs.
Sous-total	46 €	500 €		
TOTAL		546 €		

ENSEIGNEMENT
Subventions 2018
Budget Supplémentaire

BENEFICIAIRE	MONTANT			COMPLEMENT D'INFORMATION LIE A L'OBJET DE L'AIDE FINANCIERE
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Association de Gestion Jeanne d'Arc	3 999 €			Restauration scolaire.
Coopérative Scolaire de l'Ecole Maternelle Les Turbaudières		450 €		Projet pédagogique, sur présentation de justificatifs.
Junior	66 €			
Organisme de Gestion des Etablissements Catholiques Saint Louis Grignon de Montfort	5 118 €			Restauration scolaire.
Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré Jules Verne		1 500 €		Subvention du Rectorat pour l'école Jules Verne.
<i>Organisme d'enseignement</i>				
Collège République		360 €		Voyage scolaire des classes ULIS des collèges République et Trémolières, sur présentation de justificatifs.
Sous-total	9 183 €	2 310 €		
TOTAL		11 493 €		

FINANCES
Subventions 2018
Budget Supplémentaire

BENEFICIAIRE	MONTANT			COMPLEMENT D'INFORMATION LIE A L'OBJET DE L'AIDE FINANCIERE
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Cholet Evénements	- 370 860 €			Transfert de compétences à l'Agglomération du Choletais.
Sous-total	- 370 860 €			
TOTAL		- 370 860 €		

RELATIONS EXTERIEURES

Subventions 2018

Budget Supplémentaire

BENEFICIAIRE	MONTANT			COMPLEMENT D'INFORMATION LIE A L'OBJET DE L'AIDE FINANCIERE
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Cholet France Allemagne		120 €		Séjour à destination d'Oldenburg, sur présentation de justificatifs.
OGEC La Providence		30 €		Séjour à destination de Dénia, sur présentation de justificatifs.
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Jumelage - Aide aux scolaires		- 150 €		
Sous-total		0 €		
TOTAL		0 €		

SOLIDARITES
Subventions 2018
Budget Supplémentaire

BENEFICIAIRE	MONTANT		COMPLEMENT D'INFORMATION LIE A L'OBJET DE L'AIDE FINANCIERE
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	
<i>Action sociale</i>			
AIDES - Délégation Départementale de Maine-et-Loire	- 49 €		Ajustement de la compensation de loyer.
Association Choletaise Parents et Assistants Maternels (ACPAM)	- 506 €		Dissolution de l'association.
Association Crématisse de l'Anjou	- 31 €		Ajustement de la compensation de loyer.
Association des Amis de la Santé du Maine-et-Loire	- 41 €		
Association des Etablissements du Centre Hospitalier Charterivrière (AECH)		135 €	Acquisition de matériel et animations des résidences, sur présentation de justificatifs.
Association des Etablissements du Centre Hospitalier Les Cordeliers (AECH)		400 €	Organisation de sorties pour les personnes âgées des établissements, sur présentation de justificatifs.
Association des Etablissements du Centre Hospitalier Charterivrière (AECH)		220 €	Acquisition de matériel et animations des résidences, sur présentation de justificatifs.
Association Foyer Logement La Girardière		400 €	Organisation de sorties pour les personnes âgées des établissements, sur présentation de justificatifs.
Association Maison d'Animation La Haie		191 €	
Association Maison d'Animation Rambourg		220 €	
Association Omega'Age Gestion Résidence Tharreau		220 €	Acquisition de matériel et animations des résidences, sur présentation de justificatifs.
Association Résidence Services Foch		129 €	

SOLIDARITES

Subventions 2018

Budget Supplémentaire

BENEFICIAIRE	MONTANT			COMPLEMENT D'INFORMATION LIE A L'OBJET DE L'AIDE FINANCIERE
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
Club de l'Amitié du 3ème Age du Puy-Saint-Bonnet		70 €		Acquisition de matériel et animations des résidences, sur présentation de justificatifs.
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes La Cornetière		400 €		Organisation de sorties pour les personnes âgées des établissements, sur présentation de justificatifs.
		95 €		Acquisition de matériel et animations des résidences, sur présentation de justificatifs.
Instance Gérontologique de l'Agglomération Choletaise (IGEAC)	1 208 €			
Office des Retraités et Personnes Agées du Choletais (ORPAC)	487 €			Ajustement de la compensation de loyer.
Remmedia 49	- 139 €			
Résidence Nazareth		400 €		Organisation de sorties pour les personnes âgées des établissements, sur présentation de justificatifs.
		220 €		Acquisition de matériel et animations des résidences, sur présentation de justificatifs.
<i>Action socioculturelle</i>				
Association Loisirs Pluriel de Cholet	5 190 €			Transfert de compétence de l'Agglomération du Choletais.
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Commission Georges Prisset		- 3 500 €		
Sous-total	6 119 €	0 €		
TOTAL		6 119 €		

SPORTS
Subventions 2018
Budget Supplémentaire

BENEFICIAIRE	MONTANT		COMPLEMENT D'INFORMATION LIE A L'OBJET DE L'AIDE FINANCIERE
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	
<i>Association</i>			
Aéro-club du Pontreau Cholet (A.C.P.C.)	- 38 €		Ajustement de la compensation de loyer.
Association Choletaise de Travail à l'Eau (ACTE)	350 €		
Association Sportive ASPTT de Cholet	732 €		Ajustement de la compensation de loyer.
Association Sportive Saint Joseph	350 €		Réaffectation de la subvention allouée au BP au titre du critère " Matériel sportif ", au bénéfice de la contribution au championnat de France de Tennis de Table à Dunkerque.
Aviron Sport Choletais	478 €		Ajustement de la compensation de loyer.
Cholet Education Canine	- 303 €		
Cholet National Pétanque	- 14 197 €		Transfert de compétences à l'Agglomération du Choletais.
Club Olympique de Canoë-Kayak de Cholet	186 €		Ajustement de la compensation de loyer.
Club Sport Canin Choletais	- 136 €		
Comité d'Organisation du Concours Hippique de Cholet	- 840 €		Ajustement de la compensation de loyer.
Jeune France	743 €		
	- 10 949 €		Transfert de compétences à l'Agglomération du Choletais.
Les Foulées Choletaises	- 2 500 €		
	- 5 000 €		Annulation du Championnat de France.

SPORTS
Subventions 2018
Budget Supplémentaire

BENEFICIAIRE	MONTANT			COMPLEMENT D'INFORMATION LIE A L'OBJET DE L'AIDE FINANCIERE
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
Subaqua Club Choletais	- 1 395 €			Ajustement de la compensation de loyer.
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Animations et manifestations sportives diverses		5 089 €		
Sous-total	- 32 869 €	5 089 €		
TOTAL		- 27 780 €		

TRANSPORTS URBAINS
AIDES AUX PERSONNES RETRAITEES, AUX PERSONNES HANDICAPEES ET AUX
PERSONNES DEFAVORISEES EN INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

• Prise en charge d'une partie de la carte mensuelle de transports urbains, à hauteur de 12 € pour les personnes retraitées choletaises se déplaçant au sein de la première zone (Bégyrolles-en-Mauges, Chanteloup-les-Bois, Cholet, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Les Cerqueux, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Nuaillé, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Toutlemonde, Trémentines, Vezins, Yzernay) et à hauteur de 7,50 € pour celles se déplaçant jusqu'à la deuxième zone (Cernusson, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, Lys-Haut-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon, Saint-Paul-du-Bois, Somloire). Ces aides s'appliquent aux personnes retraitées :

- résidant à Cholet depuis 6 mois,
- étant non imposable sur le revenu, la mention " Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu " figurant sur l'avis d'imposition,
- ayant fait valoir et justifiant de leurs droits à une pension de retraite complète.

Cette contribution municipale permet à cette catégorie d'usagers de souscrire, selon le cas, un abonnement mensuel de 14,50 € au lieu de 26,50 €, soit une réduction de 45 % environ, ou de 26,50 € au lieu de 34 €, soit une réduction de 22 % environ.

• Prise en charge d'une partie de la carte mensuelle de transports urbains, à hauteur de 27 €, pour les personnes handicapées, se déplaçant au sein de la première zone ou jusqu'à la deuxième zone :

- résidant à Cholet depuis 6 mois,
- étant non imposable sur le revenu, la mention " Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu " figurant sur l'avis d'imposition,
- titulaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés - AAH (plafond mensuel de ressources : 819 € pour une personnes seule au 01/04/2018) ou d'une pension d'invalidité ou d'une carte d'invalidité.

Cette contribution municipale permet à cette catégorie d'usagers de souscrire, selon le cas, un abonnement mensuel de 14,50 € au lieu de 41,50 €, soit une réduction de 65 % environ, ou de 26,50 € au lieu de 53,50 €, soit une réduction de 50 % environ.

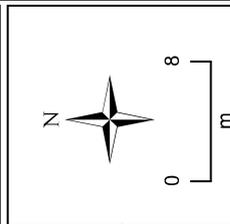
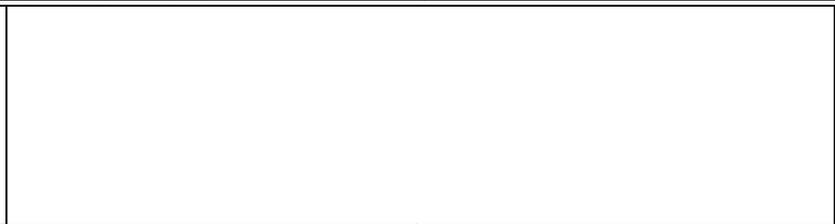
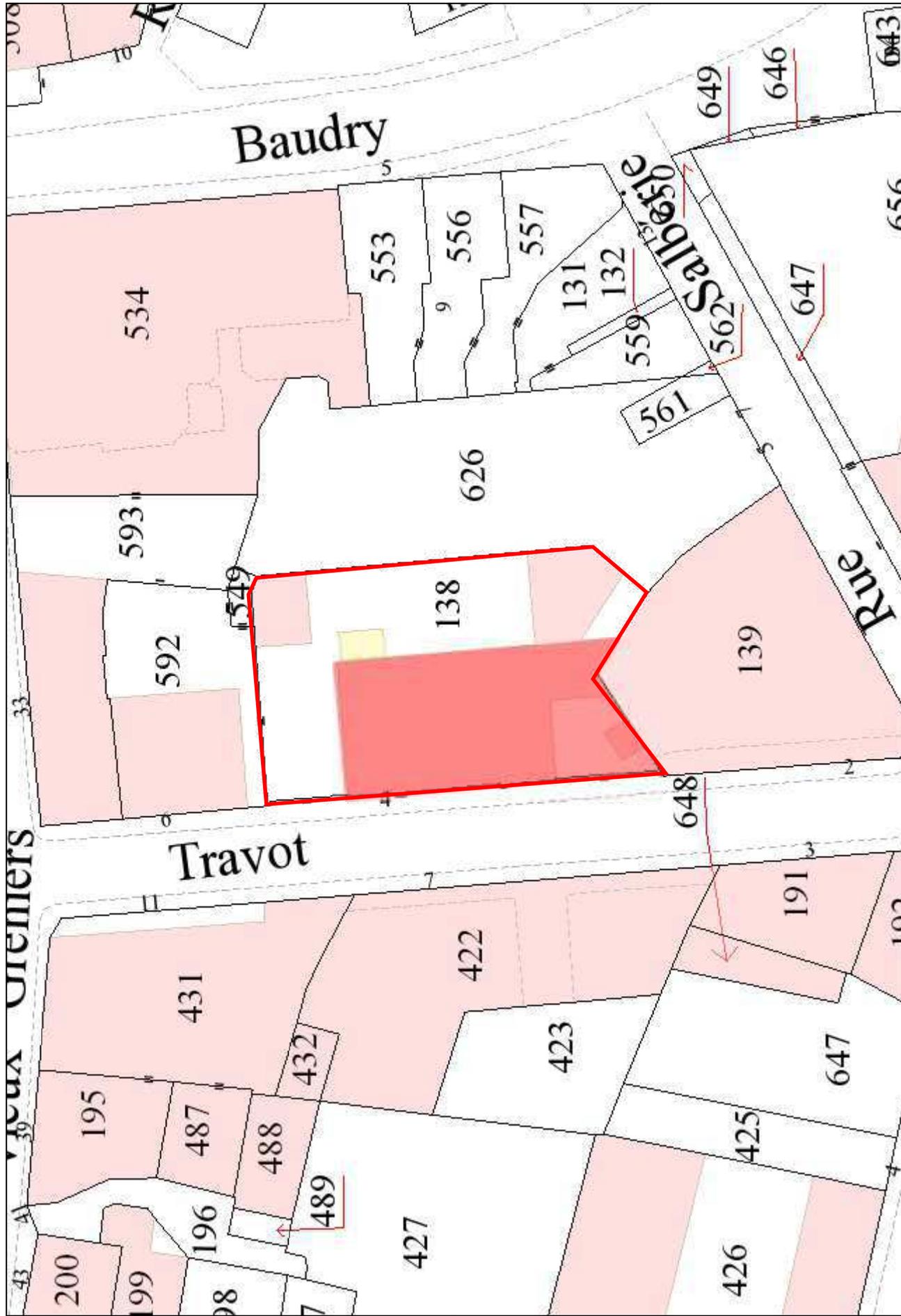
• Prise en charge d'une partie de la carte mensuelle de transports urbains, à hauteur de 31 €, pour les personnes défavorisées en insertion socio-professionnelle, se déplaçant au sein de la première zone ou jusqu'à la deuxième zone :

- résidant à Cholet depuis 6 mois,
- étant de nationalité française ou étrangère en situation régulière,
- titulaires de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire - CMU-C (plafond mensuel de ressources : 734 € pour une personne seule, au 01/04/2018), conjoints ou bénéficiaires de ressources équivalentes (3 derniers relevés bancaires pour les publics spécifiques, relevant notamment de structures telles que le Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA)), ainsi que les jeunes âgés de 16 à 25 ans, non scolarisés, vivant au foyer.

Cette contribution municipale permet à cette catégorie d'usagers de souscrire, selon le cas, un abonnement mensuel de 10,50 € au lieu de 41,50 €, soit une réduction de 75 % environ, ou de 22,50 € au lieu de 53,50 €, soit une réduction de 58 % environ.

L'éligibilité à ces aides municipales est conditionnée au retrait des cartes mensuelles de transports urbains entre le 20 du mois précédent et le 7 du mois concerné.

CESSION DE L'IMMEUBLE SITUE 4 RUE TRAVOT A L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS



1:500

Attention, toutes les informations contenues dans ce plan n'ont aucune valeur légale.

20/04/2018

TRANCHE 3
«Domaine du Lac»

ÉCOQUARTIER DU VAL DE MOINE À CHOLET



1	Parcelles à bâtir
2	Parcelles à bâtir
3	Parcelles à bâtir
4	Parcelles à bâtir
5	Parcelles à bâtir
6	Parcelles à bâtir
7	Parcelles à bâtir

